

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annouces... 25 c. a Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS sont es 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LE DÉPARTEMENT LIMITROPSE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 7 Mars 1872.

Le rapport de M. Delpit, au nom de la commission d'enquête sur les événements du 18 mars, jette une vive lumière sur les hommes du parti républicain et du parti communal. Ce travail qui comprend deux curieux volumes est apprécié en ces termes par la Gazette de France :

La déposition de M. Thiers devant la commission d'enquête est intéressante à un double point de vue. D'abord on y voit les dispositions peu bienveillantes de l'Europe à notre égard, et puis on constate qu'après l'empire ce sont les hommes du 4 septembre, les révolutionnaires qui ont fait le plus de mal à la France. C'est à eux que nous devons d'avoir eu des conditions de paix aussi dures, M. Thiers le déclare formellement.

Il faut le reconnaître, les républicains n'apparaissent pas, dans ces enquêtes, sous un jour plus favorable, et ce ne sont pas les interprétations de leurs adversaires qui les accablent : ce sont les faits. Les radicaux, les ultrà, les purs, sont vigoureusement jugés par M. Thiers. Il dit, à un endroit, qu'à son entrevue dans le bois de Boulogne pour traiter de l'armistice, il devint évident pour lui que la journée du 31 octobre avait aggravé la situation au point de faire échouer toute tentative pacifique. Voici d'ailleurs comment il apprécie la situation de Paris :

« Deux ou trois cent mille individus avaient passé plusieurs mois à ne rien faire, ou à porter un fusil, dont ils ne se servaient pas beaucoup ; ils vivaient des secours de l'administration municipale de Paris, et ils trouvaient cette vie assez commode. Il y avait à côté d'eux les révolutionnaires, les imitateurs de 1793, qui se disaient qu'en 1848 ils avaient été trop doux, que cette fois il fallait qu'ils se comportassent autrement. Il y avait encore l'Internationale, qui jouait sa partie. Tout cela constituait une force formidable. »

Plus loin, il constate que le rappel battu le 18 mars, 5 à 600 gardes nationaux seulement accoururent pour défendre le gouvernement. Mais si la situation était celle-là, on ne s'explique pas comment on a fait de la conservation des armes entre les mains de ces gardes nationaux, une des conditions du traité de paix. Ce qui peut paraître singulier, c'est que M. Thiers ne dise pas un mot d'un fait aussi grave dans l'histoire de la négociation avec la Prusse. Il faut avoir recours à la déposition de M. Jules Favre pour apprendre que celui-ci a fait des efforts énergiques auprès de M. de Bismarck dans le but de conserver les armes à la garde nationale, sur laquelle il n'avait cependant aucune illusion, car les meilleurs gardes nationaux il les appelle des « fous, » les autres il les qualifie de « mauvais sujets. »

Citons également la Patrie :

Tout dans l'enquête révèle l'incapacité, l'imprévoyance et la certitude d'une révolution inévitable sans que personne fit rien pour la conjurer. M. le général Vinoy dit dans sa déposition, avec la loyale franchise qu'on lui connaît : « Je n'avais jamais été partisan de l'enlèvement des canons. D'abord je n'en avais pas les moyens.

Vous voulez, disais-je, que je prenne les canons, et vous payez trente sous par jour à ceux qui les gardent. Commencez par ne pas les payer ! Je n'ai pas pu l'obtenir, et même je n'ai pas pu obtenir l'arrestation de gens tels que Henry Duval, Razoua, etc...

» Un membre. — Qui refusait ?
» Le général Vinoy. — Le gouvernement. »
Tout le préambule du 18 mars est dans ces quelques lignes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 4 mars.

Nous empruntons au Journal officiel les principaux passages du discours de M. Tolain, qui, mis au pied du mur, a montré tout ce qu'il y a de vide dans les doctrines socialistes.

M. Tolain fait d'abord l'historique de la fondation de l'Association internationale, qui eut lieu à Londres en 1860 ; il a soin de démontrer qu'alors elle n'avait qu'un but : établir le principe de la solidarité parmi les travailleurs de toutes les nations, et que cette société restait étrangère à la politique. Assurément, elle avait pour prétexte l'amélioration de la situation des ouvriers ; aussi ne fut-elle pas inquiétée dès le début.

Ce n'est pas l'Internationale qui a provoqué les grèves sous Napoléon III, mais bien la police.

M. Galloni d'Istria, dans le bruit. On a accusé la police de l'Empire d'avoir fait assassiner les pompiers dans leurs casernes ; et après le 4 septembre, on a laissé délivrer et porter en triomphe les assassins du bain ! (Agitation confuse).

M. Tolain. Il est fort extraordinaire qu'une association comme l'Internationale soit mise en cause, qu'on trouve bon de l'accuser non-seulement de ce qu'elle a fait, mais de tout ce qui arrive.

Non-seulement, il y a eu la main des fonctionnaires de l'Empire dans la grève de Mulhouse, mais il y a eu encore des excitations faites par le clergé.

Voix nombreuses à droite et au centre. La preuve ! la preuve !

M. Martial Delpit. Nous demandons la preuve, la preuve immédiate !

M. Hamille. C'est une calomnie ! Il faut la preuve ! (Interruptions diverses).

M. Martial Delpit. Oui, la preuve immédiate !

M. le marquis de La Rochejaquelein. Il est plus facile de calomnier que de prouver !

M. Tolain. J'en ai la preuve dans les dépositions que j'ai entendues, dépositions qui ont été faites devant l'une des commissions de cette Assemblée, dont j'ai l'honneur d'être membre. Des pièces ont été apportées ; le sténographe qui assiste aux séances de la commission les a copiées ; elles sont à la questure, et vous pourrez les y consulter. (Rumeurs diverses).

M. le marquis de La Rochejaquelein. Ce n'est pas une preuve pour nous tout cela ! Vous n'apportez pas des preuves.

Un membre. Quand on avance un fait, il faut pouvoir le prouver.

M. Audren de Kerdrel. Monsieur le président, vous ne pouvez pas permettre un outrage semblable au clergé français. (Très-bien !)

M. Lefébure. Comment peut-on, à la tribune, faire un pareil procès à l'un des clergés les plus patriotes de France ? Demandez à l'Allemagne.

A droite. La preuve ! la preuve !

M. Tolain. Je quitte le terrain des grèves ; il me paraît dangereux pour le moment. (Oui ! oui ! — Rires sur quelques bancs).

M. le baron de Laurenceau. Nous attendons toujours vos preuves !

M. le baron de Jouvenel. Nous deman-

dons que l'orateur s'explique sur la conduite du clergé !

M. le vicomte Arthur de Cumont. C'est de la calomnie !

M. Tolain. Je n'accepte pas votre interpellation.

M. de Cumont. Je vous l'adresse néanmoins, et la maintiens !

M. Tolain. Quelle est la situation qui, aujourd'hui, dans la plupart des grandes nations industrielles, est faite à l'ouvrier ? Si j'examine l'esprit qui avait guidé le législateur de 1789, je trouve qu'en démolissant les jurandes, les maîtrises, les professions fermées, il avait eu pour but de faire de la concurrence la règle des rapports sociaux entre tous les citoyens.

Ce qu'il a voulu sauvegarder, c'était la liberté du travail et le droit de se faire concurrence les uns aux autres. C'était là sa pensée.

Eh bien, si le législateur de 1789 revenait aujourd'hui, il serait fort surpris et il se demanderait comment il peut se faire que lui, qui rêvait la liberté du travail et la concurrence, il se retrouve en face d'une grande industrie, organisée telle qu'elle l'est aujourd'hui.

Il est arrivé ce fait étrange que toutes les petites épargnes sont allées se concentrer entre les mains d'un certain nombre de personnes qui ont monté les grandes associations, les grandes compagnies anonymes, les grandes sociétés financières, les grandes maisons de crédit ; et, par conséquent, dans beaucoup de cas, c'est avec l'argent du peuple, celui qui aurait pu lui servir à se créer un crédit à lui-même, qu'on a organisé la grande industrie qui, aujourd'hui, l'enferme dans le salariat. (Exclamations sur un grand nombre de bancs).

M. Léonce de Guiraud. C'est la liberté !

M. Pagès Duport. Vous ne voulez donc pas l'association des capitaux ? Vous attaquez le principe de l'association !

M. Tolain. C'est ce qu'on a appelé, sous l'Empire, la démocratisation du crédit. Je dis que c'a été le moyen à l'aide duquel on a créé tous ces monopoles, tous ces privilèges qui aujourd'hui pèsent si lourdement surtout sur la classe ouvrière.

Ce qu'il faudrait faire, puisque vous m'amenez sur ce terrain, c'est de rétablir à ce que j'appelle l'égalité dans les conditions du travail entre les citoyens. (Bruit à droite).

Plusieurs membres. Expliquez-vous ! — Donnez un moyen pratique.

M. Tolain. Puisque vous me conviez à parler, et bien que cela ne rentre pas dans le débat, je ne demande pas mieux. Je vais essayer alors, pour me faire comprendre, de vous indiquer ce que je pourrais appeler un idéal.

Et cet idéal étant donné, comme je sais qu'il est impossible de réaliser du jour au lendemain certaines transformations, qu'il y faut le temps, la mesure et la possibilité, vous saurez que cet idéal n'est absolument pour moi que quelque chose qui doit se réaliser dans l'avenir, mais que c'est vers ce but que l'on doit se diriger peu à peu et progressivement.

Je dis, messieurs, qu'il y a dans la société présente, organisée comme elle l'est pour l'industrie, certaines choses que j'appellerai les grands services publics, et dont on pourrait obtenir la transformation, la modification, afin de rétablir ce que j'appelle l'égalité dans les conditions du travail.

Je vais vous donner un exemple pour bien vous faire comprendre ma pensée ; si je parviens à vous faire saisir cet exemple, vous pouvez l'appliquer à toutes les autres branches des services publics ; c'est le même procédé.

Nous avons, en France, un grand service que je considère comme un instrument merveilleux ; je n'invente donc rien ; ce service public qui fonctionne tous les jours, c'est l'administration des postes.

Voici ce qui se présente. L'administration des postes prend une lettre à Paris, et quel que soit le point du territoire où cette lettre doit arriver, qu'elle soit transportée par un chemin de fer ou un facteur, quelle que soit la distance, quels que soient les frais de transport, cette lettre est transportée

moymment un prix unique pour tous les citoyens quels qu'ils soient.

Il y a là une indication précieuse, et je me demande si, au point de vue de l'égalité dans les conditions du travail, on ne pourrait pas appliquer le même système à un autre service, celui des chemins de fer. (Interruptions).

Je vous ai dit que j'allais vous indiquer un idéal... (Oui ! — Parlez ! parlez !) afin de me faire comprendre. Vous voyez pour ainsi dire mon projet avec un verre grossissant. Ce que je demande, c'est qu'on se dirige progressivement vers cet idéal.

Est-ce qu'aujourd'hui il ne serait pas possible, à l'exemple de la grande administration des postes, qui transporte une lettre sur quelque point du territoire que ce soit par un prix unique faisant ainsi une moyenne des frais de transport, est-ce qu'il ne serait pas possible que les chemins de fer arrivassent progressivement, tout doucement, à transporter sur tout le territoire de la France, quelle que soit la distance, un kilogramme de marchandise, pour un prix unique et déterminé ?

Je prends un autre fait. Il y a quelque chose qui est, de nos jours, absolument nécessaire à l'industrie manufacturière, à la grande industrie, c'est la famille. Eh bien, pour rétablir l'égalité dans les conditions du travail, ne serait-il pas possible de ramener la tonne de houille à un prix uniforme pour tous ceux qui la consomment et en ont besoin pour leur travail ?

Ne serait-il pas possible de faire de cela un service public.

J'ai voulu, messieurs, en quelques mots, vous indiquer quel était, à mon avis, le moyen de transformer la situation.

M. Depeyre. Et le capital ?

M. Tolain. Je crois que du jour où, en accordant aux ouvriers la liberté nécessaire, la liberté d'association, que beaucoup de patrons et d'industriels réclament déjà pour eux, vous attaquez très-résolument les monopoles et les privilèges.

Tant que cette conviction ne sera pas entrée dans les consciences, vous diviserez de plus en plus la société en deux classes, et le nombre de ceux qui ne posséderont pas ira toujours en augmentant. (Interruptions.)

M. Pagès-Duport. C'est une erreur ! Tout le monde devient propriétaire dans nos campagnes.

M. Tolain. La tendance actuelle est de diminuer de plus en plus, et de faire disparaître ce qu'on appelait jadis la petite bourgeoisie, la classe moyenne, comme industriels et comme fabricants.

On me dit que le nombre des propriétaires augmente. Oui, le nombre des propriétaires du sol, et, si le paysan se déclare satisfait, c'est qu'il a un champ toujours ouvert à son activité, c'est que lui, il est libre et indépendant, il est son maître ! (Interruptions diverses.)

M. Pagès-Duport. Pourquoi l'ouvrier n'achète-t-il pas une partie du sol ?

M. Tolain. Le jour où à l'industrie qui va toujours en se développant et qui entraîne après elle un plus grand nombre d'ouvriers, le jour où au travailleur industriel vous aurez pu donner l'équivalent de ce que la Révolution de 1789 a donné au paysan, ce jour-là vous n'aurez plus à craindre ni les sociétés secrètes, ni l'Internationale, parce que ce jour-là l'ouvrier se sentira libre. (Exclamations et interruptions à droite. — Marques d'approbation à gauche.)

M. Pagès-Duport. Le paysan travaille et l'ouvrier ne travaille pas, voilà la différence !

Après ce discours sonore et nul il a été établi que l'accusation contre le clergé de Mulhouse, dont a parlé M. Tolain, avait été formulée dans une commission par un député, M. Scheurer-Keskner.

M. Keller somme M. Scheurer-Keskner de s'expliquer.

M. Scheurer, assez embarrassé, fait en réalité, amende honorable, en prétendant qu'il avait fait allusion, au sein de la commission,

aux articles d'un journal alsacien qui excitait les ouvriers contre les patrons et qui était soutenu par le clergé.

M. Keller met au défi M. Scheurer de prouver qu'un prêtre était rédacteur ou bailleur de fonds du journal incriminé.

La séance est levée.

Séance du 5 mars.

M. de Meaux est d'accord avec M. Tolain sur la gravité du débat. Il se préoccupe aussi de la condition des classes ouvrières, mais il comprend autrement que M. Tolain l'amélioration de leur sort. Selon M. Tolain, la force des choses et des transformations inévitables ont augmenté les bénéfices du capital beaucoup plus que ceux du salaire. M. de Meaux croit cette idée erronée; il n'en veut d'autre preuve que ce fait indiqué par l'honorable M. Tolain lui-même, l'extension de la grande industrie. D'où vient cela? C'est qu'il a fallu diminuer les frais généraux, sans quoi la rémunération du capital serait insuffisante.

Examinant l'état des différentes industries, l'orateur dit que la production de la houille a augmenté de 1864 à 1870; la main-d'œuvre s'est accrue en même temps. Dans les industries textiles, la journée d'un manœuvre était autrefois de 1 fr. 75 c., maintenant elle est de 2 fr. 50 c.; les bénéfices du capital n'ont pas augmenté en proportion. Ce qui est vrai, c'est que les inconstances et les changements de l'industrie ont peut-être rendu difficile le passage de la condition d'ouvrier à la condition de patron.

Il se peut que la légitime ambition de l'ouvrier de devenir patron, rencontre plus de difficultés pour se satisfaire. De là est né le besoin d'association. Ce besoin légitime et juste, l'Internationale est venue l'égarer et le corrompre.

L'orateur ne croit pas que la transformation de l'Internationale en Société politique ait été une déviation; elle a été le développement logique de l'idée qui a présidé à sa fondation. L'Internationale ne s'est pas occupée d'améliorer la condition de l'ouvrier dans tel ou tel état, dans telle ou telle circonstance; elle lui a dit d'une manière générale qu'il fallait que l'ouvrier élevât ses exigences sans tenir compte de l'état du marché ou de l'industrie. Dès lors le capital, au lieu d'être le moyen, est devenu l'obstacle. A la place de l'idée chrétienne d'union entre les classes, et de l'idée libérale de 1789 permettant à chacun de s'élever par le travail, l'Internationale a mis la suppression du patron. C'est une guerre déclarée au capital, une guerre du travail de demain contre le travail actuel.

L'orateur n'ignore pas qu'il y a dans le sein de cette Société des écoles différentes. Une des écoles soutient que la propriété actuelle est mal constituée. Voilà ce qu'on appelle dans les rangs de l'Internationale « défendre la propriété. » Mais il y a dans l'Internationale des doctrines qui condamnent complètement la propriété d'une manière absolue. Et naturellement ces idées, étant les plus violentes et les plus accentuées, ont la majorité. On a voté dans l'Internationale l'abolition de la propriété. Il est vrai que les mêmes hommes qui ont émis ce vote n'ont pas voulu voter ensuite l'abolition de l'hérédité. Qu'est-ce à dire, sinon que les hommes qui attaquent la propriété, ne l'ayant pas, veulent la garder le jour où ils l'auront. (Hilarité.)

Mais, dira-t-on, l'Internationale est une Société d'études qui défend des idées fausses, sans doute, mais qui sont justiciables de la seule discussion. Voyons ce que fait l'Internationale en pratique. C'est un membre de l'Internationale qui dit en Amérique: « Si Paris n'est pas à nous, nous le brûlerons! » C'est un autre qui dit: « Brûlons ces paperasses, ces titres de rentes, etc. » Enfin, c'est le journal de l'Internationale, en Suisse, l'*Egalité*, qui s'écrit au début de la guerre: Lorsque les armées de la Prusse et de la France se seront entre-détruites, alors commencera la vraie guerre, la guerre sociale. On n'a pas d'abord fait attention à ces prophéties, mais maintenant elles sont éclairées d'une lumière sinistre. (Très-bien!)

Il est clair que cette association a déclaré la guerre à la société telle que nous la connaissons. Il n'y a pas de société sans propriété. (Une voix: « Et sans Dieu! » — Très bien) Dans les statuts de l'Internationale, il est dit que chacun peut croire ce qu'il veut dans son for intérieur, pourvu que Dieu ne soit pour rien dans les rapports sérieux. (Bruit.) C'est la suppression des devoirs et des droits qui unissent entre eux les hommes.

Il faut combattre l'Internationale. Il faut arracher la plante parasite et laisser grandir les germes féconds pour le salut du pays.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 5 mars.

La retraite de M. Poyer-Quertier est décidée de puis hier. C'est M. Poyer-Quertier lui-même qui

annoncera aujourd'hui sa démission à l'Assemblée, en expliquant sa déposition dans l'affaire Janvier. On craint que cet incident n'amène un débat assez vif. Il paraît se confirmer que M. de Goulard prendra, par intérim le portefeuille des finances. M. Thiers se trouve, dit-on, dans un grand embarras pour donner un successeur à M. Poyer-Quertier. M. Casimir Périer déclare qu'il n'accepterait pas. M. Vitet est dans les mêmes intentions. M. Magne est trop compromis avec l'empire. Le bruit qu'on aurait songé pour ce poste à M. Germain ou à M. de Soubeyran est dénué de fondement. Le choix de M. Casimir Périer est encore le moins inraisonnable de tous; mais, s'il se réalise, ce ne sera pas avant quelque temps. Et qui sait, si d'ici-là, l'émotion du moment étant apaisée, M. Thiers n'invitera M. Poyer-Quertier à reprendre son portefeuille?

La discussion d'hier sur l'Internationale a laissé une profonde déception chez tous ceux qui s'attendaient à trouver quelque chose de sérieux dans les explications de M. Tolain. L'égalisation des conditions du travail, qui conduirait à la négation de la propriété et la réduction des frais de transport d'après le système de la poste aux lettres: Voilà donc à quoi se réduit le système des coryphées de l'Internationale; ce qui doit guérir des plaies sociales! Ah! vraiment, il est fort heureux que le sphynx ait parlé, car son silence était plus difficile à réfuter que ses théories. Dans la gauche, et même dans l'extrême gauche on paraît tout désappointé de l'effet moral de la séance d'hier. On assure que MM. de Lavergne et le comte Jaubert prendront aujourd'hui la parole, pour faire ressortir à la fois ce qu'il y a de vide dans les théories de l'Internationale et de dangereux dans son organisation. M. Dufaure prenait hier des notes, et laissait échapper des marques d'impatience, qui laissent assez deviner dans quel sens il s'exprimera. Si l'Internationale n'a pas d'avocat plus sérieux que M. Tolain, on peut pressentir déjà que la discussion commencée hier, jointe à l'impression produite par le rapport de M. Martial Delpit, sera le point de départ d'une réaction vigoureuse contre le courant d'utopies qui a été si fatal au pays en général et à l'idée républicaine en particulier.

Revue des Journaux

Journal des Débats

Quiconque voudra considérer avec attention et sans parti pris les efforts que l'on a tentés, soit à droite, soit à gauche dans l'Assemblée Nationale, pour sortir de l'état provisoire, se convaincra vite de l'égal impuissance des partis. La force des monarchistes, semblable en cela à celle des républicains, est une force purement négative. On est impuissant, de part et d'autre, à mener à terme ses propres entreprises, mais on est assez fort pour ruiner les desseins de ses adversaires. L'histoire de ce qui s'est récemment passé dans le sein de notre Assemblée Nationale met en pleine lumière cette impuissance des républicains et des monarchistes. Est-ce que les manifestes de la droite et du centre droit ont eu l'avantage de faire avancer d'un seul pas la question monarchique, et peut-on soutenir que les efforts de ces deux fractions de l'Assemblée n'ont point été perdus pour la royauté? Chacun sait aujourd'hui que l'union entre la droite et le centre droit reposait sur deux sous-entendus et que l'on s'accordait de part et d'autre pour rétablir un jour ou l'autre la monarchie, à la condition de ne point discuter le nom du roi et l'étendard sous lequel on le placerait. En rappelant cet essai infructueux, nous n'avons certes pas l'intention de blâmer les honorables représentants qui ont tenté cette entreprise. Encore sous le coup de la démission inattendue de M. Thiers et patriotiquement désireux de prévenir ou d'amortir un nouveau coup de ce genre, ils ont voulu resserrer les rangs et se trouver prêts à faire face à toute éventualité. Une telle conduite, inspirée par de pareils mobiles, mérite au contraire le respect. Mais enfin, il serait puéril de taire plus longtemps l'insuccès de cette généreuse entreprise, et peu patriotique de n'en tirer aucun enseignement pour l'avenir.

Cet échec des représentants qui appartiennent à la droite et au centre droit de l'Assemblée Nationale aurait dû, ce semble, fortifier le parti républicain et augmenter ses chances de mener à bien l'établissement de la république définitive. Eh bien! il n'en a rien été. M. Barthélemy Saint-Hilaire a pris la plume et annoncé d'un style solennel que le gouvernement songeait à rompre avec la monarchie. A cette nouvelle, les monarchistes de toute nuance ont élevé la voix, accusé M. Thiers d'avoir été le souffleur de M. Barthélemy Saint-Hilaire, et M. Victor Lefranc s'est empressé de dé-

savouer, au nom du Président de la République, la lettre du secrétaire intime de M. Thiers. Ces deux événements, si rapprochés l'un de l'autre que le second paraît être la conséquence du premier, ne démontrent-ils pas d'une manière évidente que l'on est, dans l'Assemblée Nationale, également impuissant, à droite et à gauche, à sortir de l'état provisoire?

Ne nous payons pas de mots. Ce n'est point l'épithète « provisoire » accolée au mot « gouvernement », qui seule à la puissance de troubler les esprits et de nous faire voir le régime sous lequel la France s'est abritée, comme une pauvre tente trop faible pour résister au moindre souffle populaire. L'indécision du gouvernement engendrant la défiance de l'Assemblée Nationale, voilà la cause principale de nos inquiétudes présentes. Croit-on, par exemple, que si M. Thiers montait demain à la tribune pour déclarer qu'il n'a qu'un seul but: la libération du territoire et la réorganisation du pays avec et par le concours de l'Assemblée nationale actuelle croit-on, dis-je, que le public ne reprendrait pas aussitôt haleine? Dans un pays qui a le droit de changer son gouvernement, tous les régimes ne sont-ils pas, au fond, plus ou moins provisoires? Le pouvoir devrait, à vrai dire, confirmer ses déclarations solennelles par un rapprochement sincère avec la majorité de l'Assemblée nationale et par un abandon définitif de ces habiletés propres aux gouvernements absolus, mais incompatibles avec les régimes de liberté et de publicité. Il nous semble que si M. Thiers voyait mieux l'impossibilité de sortir de l'état actuel, il s'appliquerait davantage à marcher d'accord avec les élus du pays.

On lit dans la Presse:

Nous apprenons que M. Janvier va intenter un procès à M. Casimir Périer pour avoir été arrêté, incarcéré et retenu huit mois en prison par suite de l'ordonnance du ministre qui le constituait débiteur envers l'Etat d'une somme de 213 mille francs, dont la cour des comptes, seule compétente pour une pareille revendication, lui avait donné quittance absolue.

A ce propos, on raconte un fait très-honorable pour quelques-uns des chefs de service du ministère de l'intérieur. Le ministre s'était adressé successivement à la plupart d'entre eux pour leur faire signer le document administratif. Tous s'y sont refusés, en motivant leur respectueuse résistance sur l'illégalité de cet acte, et le ministre a dû recourir à son chef de cabinet qui, seul, a consenti à donner sa signature.

CHOSSES ET AUTRES

(Suite.)

Le bien-être moralise les masses; les richesses dépravent et amolissent. C'est à une égale distance de la pauvreté et du superflu que se trouve la meilleure situation des sociétés; c'est aussi à ce niveau moyen que la science économique doit tendre la plus possible à les ramener.

La géographie nous apprend que sur un point désert des contrées méridionales de la France, on voit un énorme rocher reposant sur un autre bloc de granit dans des conditions telles, qu'il suffit de la moindre pression pour lui imprimer un léger mouvement de bascule. Un doigt d'enfant le fait osciller, mais tous les efforts combinés de la mécanique seraient impuissants à le renverser.

Il en est de certaines vérités comme de ce rocher tremblant dont parlent les géographes: L'erreur a beau se déchaîner contre elles, quand elles semblent chanceler, ce n'est que pour mieux reprendre leur équilibre. Elles sont inébranlables sur leur base.

La modestie, qui rend les hommes si aimables, devrait mieux les servir: Humbles dans leurs prétentions, la société les prend au mot et les laisse juste à la place qu'ils se sont assignée; ambitieux et vains, elle s'excuse de leur avoir donné un peu moins que ce qu'ils demandent et beaucoup plus que ce qu'ils valent.

J'ai habité les bords de la mer et les gorges des hautes montagnes, et voici comment je résumerais les impressions que l'homme éprouve devant ces deux majestés de la nature: En présence de l'Océan, la pensée glisse avec le regard et se perd dans le

vague de la contemplation; en présence des montagnes, elle s'élève et monte à Dieu.

Outre des circonstances heureuses, toujours nécessaires, il faut, pour arriver aux postes élevés, certaines ressources d'esprit et de caractère qui sont, suivant la nature des fonctions, l'adresse ou la dignité, la fermeté ou la souplesse.

Mais comme la raideur est près de la dignité, que la servilité est voisine de la souplesse, l'intolérance de la fermeté, et que beaucoup d'habileté ne va jamais sans un peu d'astuce et de dissimulation, on peut hardiment affirmer qu'à côté des qualités qui mènent aux positions supérieures, il y a un nombre égal de défauts, que tout le monde ne peut pas avoir.

LÉON VALÉRY.

(A continuer.)

Chronique locale et méridionale.

Nous ouvrons ce matin le *Libéral du Lot* dans l'espoir d'y découvrir quelques détails nouveaux sur le crime de l'Escalier, lorsque nous nous sommes heurté au squelette froid, aride et grossièrement déformé de notre propre compte-rendu.

Après un premier moment de surprise bien légitime, nous avons été curieux d'examiner les endroits où la main du profane s'était appesantie, pour détériorer notre œuvre bien modeste.

C'est d'abord ce pauvre ex-brigadier de Labenque qui est encore sacrifié par le *Libéral du Lot*. Ce journal n'a pas cru devoir se faire l'écho des éloges qui ont été décernés à ce brave militaire par M. le président et par M. le procureur général.

Ne lui suffisait-il donc pas à ce pauvre brigadier, — lui enfant de Cahors, qui n'a jamais failli à son devoir, — d'avoir été envoyé brigadier dans le Tarn?.....

Mais voici un témoin qui dépose de plusieurs faits très-importants. (Le *Libéral* copie le résumé que nous avons fait de cette déposition.)

Oui, c'est bien cela: nos propres expressions, pas un mot de plus, pas un mot de moins.

Ah! pardon, *Libéral du Lot*, vous oubliez un tout petit alinéa; permettez-moi de vous le rappeler:

« ... Le cadavre venant d'être sorti de l'eau, » Bernard Miquel aurait dit à M. Roques, maire de Laburgade: Que faut-il faire maintenant? » Celui-ci aurait répondu: Elle est morte, il n'y a rien à dire, il n'y a qu'à l'enterrer, c'est le dernier service qu'on peut rendre à cette pauvre femme. »

Un copiste n'oublie pas cela, que diable! c'est important!...

Poursuivons.

Quel décousu, grand Dieu! Nos pauvres phrases mutilées gémissent que c'est à fendre l'âme. Bon, ici c'est bien; cela coule sans trop de secousses; c'est bien notre petite prose qui va son petit train; tout y est, jusqu'aux points sur les i. — Comment! encore une réticence? Pas possible; voyons bien:

« M. Roques dépose que ce n'est que quelques jours après la mort de Marianne que l'opinion publique s'indigna et dit tout haut qu'il y avait crime. »

Le *Libéral* s'arrête là. Il n'aura sans doute pas pu lire sur notre journal ce qui suit, c'est grand dommage.

« M. le président s'adressant à M. Roques: » Lorsque la rumeur publique a parlé de crime votre devoir d'officier de police judiciaire était de rechercher aussitôt ce que ces bruits pouvaient avoir de fondé. »

Puis notre compte-rendu se poursuit jusqu'à la fin, il est aisé de le reconnaître, quoique affreusement décharné.

Pour l'audience de nuit, nous avons adopté la forme dépêche, afin de précipiter notre récit. Nous retrouvons jusqu'à ces dépêches dans le journal de la Préfecture. Nous avons dit : « Les portes du Palais s'ouvrent et le flot pénètre. » Le copiste a lu : « Les portes s'ouvrent la masse pénètre. » Cette variante a bien son charme... Notre dernière dépêche est irréprochablement copiée, nous en félicitons le *Libéral du Lot*.

Nous recommandons au journal officieux les renseignements qui suivent ; il peut se les approprier, nous les croyons exacts ; cela lui donnera l'air bien informé. Il pourra ajouter que, contrairement à la conviction de M. Roques, un grand crime fut commis, dans la nuit du 6 août, dans la commune de Laburgade ; crime découvert, grâce à l'intelligent brigadier Miquel. Mais, pour dieu, que le *Libéral* nous copie, textuellement. Il y a de ces *oublis* qui sont vraiment malheureux...

Et surtout, pas de fausse honte ; quand on fait ce qu'on peut, on fait ce qu'on doit, dit la sagesse des nations ; quand on n'a pas de rédaction on se sert de la rédaction du voisin, rien de plus commode...

Nous voulons bien consentir à alimenter le *Libéral du Lot*, mais à la condition toutefois qu'il introduira dans son titre cette simple modification :

Libéral du Lot, 2^e édition du *Journal du Lot*

Est-ce convenu ?

La lettre du condamné Jean Miquel.

Nous avons parlé dans le compte-rendu de l'affaire Miquel, d'une lettre que celui-ci sortit de la poche quand il entendit le verdict du jury et fit remettre à M. le président, beaucoup trop tard, bien entendu, pour que la cour en tint compte.

Nous croyons savoir ce que contenait cette lettre ; le mobile qu'il avait dictée, n'échappera à personne :

« Je revenais d'Anjols, dit Jean ; il était près de minuit, je continuai ma promenade jusqu'à la fontaine, là, je rencontrais ma femme qu'un accès de jalousie avait poussée, et qui était venue voir si elle me rencontrait par là avec Dorothée. Une discussion s'engagea entre nous, et à un moment donné, la pauvre femme, assise sur le rebord de la fontaine, fit un faux mouvement et tomba dans l'eau. Je m'en allais désespéré.

» Louis Miquel n'y était pas,

» Jean MIQUEL. »

Aveux du condamné Jean Miquel.

Le 4 mars, le condamné Miquel fit prier M. le Président de vouloir bien se rendre à la prison, qu'il avait à s'entretenir avec lui.

Ce haut magistrat se rendit aussitôt à la prison, et voici, nous assure-t-on, ce que Jean Miquel aurait déclaré :

« Je suis le meurtrier de ma femme. Les faits se sont passés comme je vais vous le raconter :

« Vous savez que je voulais faire, à l'insu de mes parents, un échange d'orge et d'avoine. J'avais prévenu ma femme de ce fait et lui avais dit que dans la nuit du 6 août, sur un signal indiqué, elle descendrait de sa chambre et que nous ferions l'échange en question.

« En effet, je revenais ce soir-là d'Anjols. Arrivé devant ma maison, je lance par la fenêtre laissée ouverte, une petite pierre dans la chambre de ma femme ; elle se lève et vient à la croisée. Je lui dis qu'elle n'a pas besoin de sortir de l'orge de la maison, que j'en ai acheté et qu'il est déposé à la fontaine et qu'elle vienne m'aider à le transporter. Elle s'habille à la hâte, et pour éviter tout bruit dans la maison, je la fais descendre par la fenêtre au moyen d'une échelle.

« Nous nous dirigeons vers la fontaine. Je simule l'étonnement que l'orge n'y soit pas. On va l'apporter, dis-je, assoyons-nous. Ma femme s'assied sur la petite muraille qui domine la fontaine. Je m'approche d'elle, je feins quelques caresses ; je lève ses jambes, je pèse sur sa poitrine, Marianne est précipitée dans la fontaine. »

Ces aveux seront une bien douce satisfaction et pour les magistrats dont les efforts, pour arri-

ver à la vérité, ont été admirables, et pour le Jury qui a jugé avec tant de clairvoyance et de fermeté.

Nous lisons dans le *Journal de Bordeaux* :

Il nous revient de source certaine que la propagande révolutionnaire et démagogique se pratique sur une vaste échelle à l'égard de l'armée.

Ainsi, tout récemment, on a expédié de Bordeaux ville, à un régiment de la garnison que nous pourrions nommer, un grand nombre de circulaires imprimées, dans lesquelles on appelle les soldats des « frères » et où on les invite à ne pas obéir à la voix de leurs officiers, s'il s'agissait de marcher contre une émeute ou contre les « vrais républicains. »

Ces circulaires ont été intégralement remises par les soldats à leurs chefs, avec une ponctualité qui honore les braves militaires à qui ces manifestes incendiaires ont été adressés.

On le voit, MM. les démagogues, les « vrais républicains, ne négligent aucune occasion de reprendre aujourd'hui les errements du passé.

C'est avec cette même propagande faite à Paris et aux abords des casernes du Prince Eugène et de Reuilly, que, sous l'Empire, on minait la discipline militaire ; on sait quels effets elle a produit !

Et ces vertueux patriotes parlent de revanche ! Et ils osent, sous les yeux même des Prussiens, qui occupent notre territoire, jeter dans l'armée française ces ferments d'indiscipline et de révolte, qui, sans le bon sens de nos soldats, nous conduiraient de nouveau à notre ruine, et cette fois à l'éternel anéantissement.

Mais l'armée les connaît ces « frères ! » Elle sait ce qu'il faut attendre de ces hommes qui se cachaient quand l'armée combattait l'ennemi ; de ces hommes qui journellement, insultent et attaquent les officiers et soldats isolés ; de ces hommes qui appellent prétoriens et mercenaires les braves défenseurs de l'ordre et de la légalité ; de ces hommes qui n'ont de courage que pour fusiller lâchement des gendarmes et des gardes de Paris.

Fort heureusement, les chefs militaires veillent, et que les soldats ont beaucoup appris depuis quelque temps, et qu'ils n'ont pas oublié que les *outranciers* les envoyaient à la boucherie en ayant soin eux-mêmes de se tenir loin du feu.

Le bon esprit de l'armée, la discipline qui renait, la connaissance des hommes et des choses, sont un sûr garant que les tentatives démagogiques sont accueillies comme elles le méritent par l'indifférence et le mépris.

Un terrible accident a eu lieu sur les boulevards de Cahors, mardi soir. Le sieur Cahuzat (Guillaume), âgé de 67 ans, portefaix, conduisait une charrette chargée de bois ; voulant arrêter son cheval qui marchait trop vite en face l'établissement des Carmes, où la descente est assez rapide, ce malheureux est renversé par le cheval et l'une des roues lui passa sur le corps. Porté sans connaissance dans la cour des Carmes, il expira aussitôt. MM. Lebeuf et Clary, docteurs en médecine, ne purent que constater le décès. M. le maire et M. le commissaire de police, venus sur les lieux, firent transporter le corps de Cahuzat à son domicile.

Quant au cheval attelé à la charrette, il continuait à courir sur les Fossés, au risque de produire quelques nouveaux malheurs, lorsque le caporal du 88^e, Raizon (Ferdinand), se jeta résolument au devant de la bête, et parvint à l'arrêter en face l'hôtel des Ambassadeurs.

Hier soir, 6 mars courant, a eu lieu, à la mairie, la septième leçon du cours d'allemand. Le professeur M. Malinowski, après avoir résumé la leçon précédente donna aux auditeurs une idée générale de la classification des verbes allemands dits *forts* ou irréguliers.

Il a établi quatre classes distinctes caractérisées par les quatre verbes faciles à retenir à cause de leur ressemblance avec certains mots français. Ces verbes sont : trinken, boire ; schiessen, tirer un coup de fusil ; greifen, saisir, prendre ; schlagen, battre, frapper.

A la prochaine leçon, vendredi soir, le professeur donnera une idée générale des principales règles de la syntaxe allemande.

LEGS COMBES POUR LE LYCÉE DE CAHORS

M. Combes, membre de l'Institut et inspecteur général des ponts, un savant aussi distingué que modeste, que la France vient de perdre, s'est

rappelé dans son testament du Lycée de Cahors dont il était élève et lui a fait un legs généreux. Voici en quoi consiste ce legs :

M. Combes a été un des membres fondateurs de la Société Française d'encouragement. En cette qualité, en retour d'une somme une fois versée, il avait le droit de recevoir à perpétuité un exemplaire des annales de cette société. Actuellement par sa volonté, c'est le Lycée de Cahors qui est substitué en son lieu et place.

Il y a longtemps que nous n'avons eu l'occasion de parler des phosphates de chaux, mais nous n'abandonnons pas cette question si importante pour notre pays. En effet, on nous assure, que déjà 115 carrières de cette matière utile, sont en pleine exploitation, sur le territoire du département du Lot. Plusieurs négociants Anglais et Parisiens sont venus dans notre pays pour s'informer du rendement de ces carrières. Un des grands fabricants d'engrais chimiques de la Bretagne a visité aussi, la semaine dernière, les principales exploitations de cette matière minérale. Enfin, la société agricole et industrielle de notre département, continue les études sur les phosphates et se propose, nous dit-on, de faire une nouvelle excursion, consacrée à cet examen les 7 et 8 du mois courant.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique en date du 6 février 1872 :

M. l'abbé Pourtaut, inspecteur primaire de 1^{re} classe, à Nérac, est nommé inspecteur primaire (même classe) à Saint-Sever (Landes), en remplacement de M. Cazalet ;

M. Cazalet, inspecteur primaire de 3^e classe, à Saint-Sever, est nommé inspecteur primaire (même classe) à Nérac, en remplacement de M. l'abbé Pourtaut.

Une excellente décision vient, dit-on, d'être prise par le ministre de l'instruction publique, pour transformer les médailles d'or et d'argent accordées aux instituteurs, ainsi que les récompenses en livres dont ils sont l'objet, en indemnités d'argent, beaucoup plus utiles aux membres de cette honorable classe, obligés souvent de subvenir par un travail pris sur leur sommeil à l'insuffisance de leurs appointements.

Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

Tous les régiments de cavalerie, ou à peu près, se sont débarrassés, à l'heure qu'il est, des chevaux qui avaient été achetés ou réquisitionnés pendant la guerre, et qui, pour la plupart ne réunissaient aucune des qualités voulues pour le service qu'on leur avait imposé.

Ce sont six mille chevaux environ qui ont été mis à la réforme, et, pour les remplacer, on a été obligé d'aller faire quelques achats en Hongrie, attendu que la plupart des contrées françaises et de l'Algérie ayant été épuisées, soit par les réquisitions de l'ennemi, soit par celles de l'administration de Tours-Bordeaux, n'ont pas pu fournir le contingent nécessaire.

Nous devons ajouter que le nombre de chevaux de deux et trois ans possédés maintenant par nos éleveurs, et pouvant, dans un temps déterminé, être achetés pour le service des remontrés, s'élève à plus de quinze mille chevaux par an — chiffre énorme en temps de paix ; — la cavalerie a une remonte assurée, en France, pendant deux ans.

Nous lisons dans le *Journal de Toulouse* :

MM. les jurés de la Haute-Garonne de la 1^{re} session de 1872, avant de se séparer, ont versé une somme de 310 francs entre les mains de M. de Broca, président de la Cour d'assises, pour l'œuvre de la libération du territoire.

Nous lisons dans le *Messager de Toulouse* :

M. Fabre, gérant provisoire de l'*Emancipation* ; M. Paul, gérant dudit journal, et M. Savy, imprimeur, ont comparu vendredi devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, présidée par M. de Broca.

L'*Emancipation* était poursuivie à raison de trois articles publiés dans les nos des 2, 8 et 13 février, lesquels étaient qualifiés de délits d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres.

Après le réquisitoire du procureur général et la défense présentée par M^{es} Mie et Cousin, le

jury a rendu un verdict de culpabilité contre les trois accusés. La cour a condamné les deux gérants chacun à 3 mois de prison et 3 mille fr. d'amende et l'imprimeur à 1 mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

Nous lisons dans l'*Echo de Marmande* du 3 :

Hier, magnifique foire de mois, approvisionnement considérable en bétail de toute sorte ; une grande quantité de jeunes et beaux attelages à des prix élevés ; mais transactions limitées sur toutes les espèces.

Les affaires sur les blés ont été nulles, hier, sur notre place ; la meunerie n'a rien ou presque rien acheté ; quelques fabricants ont même arrêté la fabrication.

Cours nominaux à 25 fr. les 80 kilos net.

Nous lisons dans le *Progrès de Villeneuve* du 3 :

Nos marchés ne s'améliorent pas. On a vendu hier à la halle au blé de Villeneuve 14 hectolitres sur place et 50 sur échantillon au prix de 25 fr. — De nombreux sacs de pommes de terre figuraient sur place. Les ventes se sont faites à 4 fr. 50 l'hectolitre.

Dernières nouvelles

Service spécial du *Journal du Lot*

Versailles, 6 mars mars, 5 h. soir.

L'Assemblée nationale entend un long discours de M. Louis Blanc, l'un des chefs du socialisme et du jacobinisme coalisés. Ce révolutionnaire obstiné attaque le projet de loi sur l'Internationale. Il essaye d'établir que cette société n'est pas hostile à la patrie, à la famille et à la propriété. A ses yeux, elle sera grandie par la persécution, et quelques articles de loi n'empêcheront pas son développement.

M. Sacaze, rapporteur, président de chambre et député de Toulouse, fait une courte réponse.

M. Léonce de Guiraud monte à la tribune pour interpellier le gouvernement sur la démission de M. Pouyer-Quertier et sur son remplacement par M. de Goulard.

Les ministres ne quittent pas leur place.

M. Léonce de Guiraud remonte à la tribune, et insiste.

Même immobilité des ministres.

Le président dit que l'ordre du jour n'indique pas cette question.

Une grande partie de la Chambre demande aux ministres de s'expliquer.

M. Victor Lefranc ministre de l'intérieur, demande qu'on suive la forme des interpellations ordinaires, c'est-à-dire qu'un jour soit indiqué, conformément aux prescriptions du règlement.

M. de Mornay déclare qu'il ne s'agit pas d'une interpellation, mais d'une simple question. Il invite M. Pouyer-Quertier, qui a rendu de si grands services au pays, à parler de suite.

M. Victor Lefranc maintient sa première réponse.

M. le président annonce que le gouvernement accepte l'interpellation pour samedi.

Cette date est adoptée par l'Assemblée.

M. Depeyre reprend la discussion sur l'Internationale.

On assure que des nouvelles reçues de Berlin annoncent que le bruit de la démission de M. Pouyer-Quertier y avait produit une impression fâcheuse. M. de Bismark aurait exprimé à ce sujet des sentiments plus favorables à notre ministre des finances que flatteurs pour notre amour-propre national.

On lit dans le *Courrier de France* :

« La police se préoccupe beaucoup en ce moment des dépenses exagérées faites par les individus relaxés des pontons.

« Divers rapports adressés à l'autorité signalent l'envoi de sommes considérables provenant de différentes sources venant de l'étranger.

« Ces envois ne parviennent ni par la poste, ni par les chemins de fer ; ils s'effectuent par des émissaires.

« Les mêmes rapports signalent 150,000 fustils qui n'auraient pas été rendus. »

Bourse de Paris.

Paris, 7 mars 1872, soir.

Rente 3 p. 0/0	56,40
— 4 1/2 p. 0/0	80,25
— 5 p. 0/0	89,10

Annonces

Nous recommandons d'une manière spéciale la PÂTE D'ESCARGOTS et le SIROP D'ESCARGOTS de MURE, que l'on trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Leur efficacité est certaine contre les Rhumes, l'Asthme, la Coqueluche, et toutes les irritations de poitrine. Pour éviter les irritations, exiger le nom de MURE sur les étiquettes.

DÉJEUNER HYGIÉNIQUE.

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement et par conséquent prédisposées aux influences épidémiques, se trouveront dans le RACAHOÛT de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques, est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons.)

Le **Temps**, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Neffzer, Ed.

Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod, Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc., etc., et dont les correspondances étrangères et la partie littéraire ont une valeur reconnue, va publier :

Lettres politiques, par M. P. LANFREY.

Notes sur l'Angleterre, par M. H. TAIÛE.

Le Siège de Paris, journal d'un officier de marine.

Le Blessé, roman, par M. HECTOR MALOT.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification tem-

poraire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume, en cours de publication, portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle..... 9 fr. »
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures
et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLETE. 3 fr. 50 par trim.
6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 32 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

ILLUSTRATION UNIVERSELLE.

Texte : — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondance du Japon. — Revue des Arts : Cercle de l'Union artistique. —

Chronique parlementaire. — Les impôts et les emprunts (III). — Tableaux de voyage (cinquième et dernier article); Gènes : les églises. — La Banque de France. — Paris pittoresque : les Chiffonniers. — Les Théâtres. — Echechs.

Gravures : Paris : visite du Lord-maire à la Sainte Chapelle. — Japon : Visite du Mikado à l'arsenal de Yokoska : débarquement du Mikado dans la baie d'Yeddo ; — Pose de la première pierre d'un bassin de radoub ; — Visite du Mikado à l'arsenal de Yokoska : la fonderie. — La souscription nationale pour la délivrance du territoire : grand Meeting tenu au Cirque des champs-Élysées, le 25 février 1872. — La France pittoresque : petites filles portant de l'eau (montagnes du Jura). — Types et phisonomies de Paris : les Chiffonniers, le triage de la haute. — Paris : nouvelle façade de la Banque de France sur la Croix-des-Petits-Champs. — Le pont du moulin, à l'île. — Adam — La Nature chez elle : le héron. — Rebus.

LA POUFÉE MODÈLE

(8^e année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc.

EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1871

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

DE CAHORS A LIBOS.			
tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ	5h10	4h25	5h40
Mercuès	5 28	12 47	5 56
Parnac	5 43	1 7	6 9
Luzech	5 53	1 20	6 17
Castelfranc	6 10	1 43	6 36
Puy-l'Evêque	6 25	2 1	6 49
Duravel	6 37	2 16	6 59
Fumel	6 58	2 42	7 19
Mousseront-Libos. — Arrivée	7 4	2 49	7 26

Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos	5.80 f	4.35 f	3.20 f
Puy-l'Evêque	3.70	2.75	2.08
Villeneuve-sur-Lot	8.60	6.45	4.75
Bordeaux	20.80	15.35	12.20
Agen	10.65	8. »	5.85
Montauban	11. »	8. »	6. »
Toulouse	16.70	12.30	9.15
Aurillac	29.30	21.45	15.50
Paris	73.70	55.53	40.55
Gette	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs	Arrivées de Cahors (Voir tableau 2)
LIBOS.	Départs. 8h41	9h26	5h19
AGEN.	Arr. 9 59	10 28	6 44
	Dép. 11 25	11 20	7 »
MONTAUBAN	Arr. 1 33	12 43	9 3
	Dép. 12 13	3 05	7 57
AGEN.	Arr. 1 36	5 11	10 6
	Dép. 2 »	6 10	»
LIBOS.	Arr. 3 »	7 36	»
	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)		

DE CAHORS A PARIS			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs	Arrivées de Cahors (Voir tableau 2)
LIBOS.	Départs. 8 9	3 32	7 39
PÉRIGUEUX.	Arr. 11 56	5 42	11 25
	Dép. 1 40	6 10	min
	Arr. 4 31	8 21	2 27
LIMOGES.	Dép. 4 55	8 30	2 1
	Arr. mi 43	2 38	0 0
ORLÉANS.	Dép. mi 55	2 16	10 0
	Arr. 3 50	4 39	2 9
PARIS	Dép. 4 40	7 45	»

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac; Calmette; Bourion; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL

- SAVON LYCÉRINE pour adoucir les mains..... » 75
- IHLANG-IHLANG, VANDA essence bouquet et autres parfums..... 2 «
- VINAIGRE RIMMEL pour la toilette et les bains..... 1 50
- CRÈME DE NEIGE pour embellir le teint..... 2 »
- STIMULUS pour faire croître les cheveux..... 3 »
- AQUADENTINE pour blanchir les dents..... 3 »

Chez tous les parfumeurs. Paris, 17, boulevard des Italiens.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in 8° de 412 pages..... 1 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.

SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

AVIS AUX DAMES

F. GILIS

Teinture en tout genre, réparation et mise de châles en vêtements sans les couper.

SPECIALITÉ

Teinture de Crêpes de Chine et des Robes de soie.
Moirage et impression de toutes soies.
Teinture des anciennes soies pour ornements d'Eglises.
Mise à neuf et réparation des Tapis des Gobelins, d'Aubusson, etc.
Ouverture du Magasin, le 10 Mars prochain, rue Portail-au-Vent, maison Burgalières.

Ateliers quai Billié, maison Lagarrigue.

AVIS

Le sieur A. BOUTES, relieur, successeur de son père, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir de Dimanche, 40 Mars courant, ses Ateliers de Reliure seront transférés, de la rue Fénélon, dans la Maison de M. Roques, Boulevard Sud, à côté des Magasins de M. Pontié.

Le Sieur Boutes a joint à son Industrie les Fournitures de Bureau : Registres, Papiers de luxe et ordinaires, Carnets, Albums, etc., etc., le tout à des prix très modérés.

Il fera tout son possible pour maintenir la bonne réputation que feu son père avait acquise. Grande activité dans les Travaux de Reliure qui lui seront confiés.

A VENDRE

Pour cause de maladie

FOND DE QUINCAILLERIE

très bien assorti.

S'adresser à M. Soulacroix, rue de la Liberté, qui en est le propriétaire.



EAU DES FÈES

TEINTURE progressive pour les CHEVEUX et la BARBE. Rien à craindre dans l'emploi de cette EAU MERVEILLEUSE, dont M^{me} SARAH FÉLIX s'est faite la propagatrice.
ENTREPOT général, à Paris, 43, rue Richer. DÉPÔT chez les principaux coiffeurs et parfumeurs.

Fond d'épicerie

à céder

S'adresser au bureau du Journal.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1^{er} novembre, à M^{lle} Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.